

**B i b l i o t h è q u e**  
des  
**HISTOIRES**

# **Un meurtre, une société**

**L'assassinat du duc d'Orléans  
23 novembre 1407**

par

**BERNARD GUENÉE**

**nrf**  
**Éditions Gallimard**









© *Éditions Gallimard, 1992.*

Extrait de la publication

## INTRODUCTION

En ce jour de la Saint-Clément, le 23 novembre 1407, entre sept et huit heures, il faisait nuit déjà. Il faisait même, à Paris, en la vieille rue du Temple, « assez brun pour ceste nuit ». Un grand seigneur, monté sur une mule, précédé de deux ou trois torches, accompagné de cinq ou six hommes à cheval et de trois ou quatre hommes à pied, venait de l'hôtel Barbette où logeait la reine Isabeau, et allait vers la rue Saint-Antoine. Il ne se hâtait pas. Il était sans chaperon, jouait avec un gant et chantait.

Il était arrivé à la hauteur de l'hôtel du maréchal de Rieux lorsqu'une dizaine d'hommes embusqués dans la maison d'en face, à l'Image Notre-Dame, se précipitèrent sur le petit groupe. Ils avaient le visage couvert, ils étaient armés d'épées et de haches et, au cri de « À mort ! à mort ! », ils assaillirent le grand seigneur. « Qu'est cecy ? Dont vient cecy ? » cria celui-ci en levant son bras gauche pour se protéger. Mais il fut vite abattu de sa mule et, tandis que tous ses valets, sauf un, fuyaient en appelant à l'aide « Haro ! le meurtre ! », tandis que quelques témoins, de leur porte ou de leur fenêtre, criaient « Au meurtre ! au meurtre ! », les assaillants, hurlant toujours « À mort ! à mort ! », dans un grand cliquetis d'épées et d'autres armes, frappaient sur leur victime comme sur une couette.

Bientôt, un grand homme au visage couvert s'approcha des compagnons batteurs, examina le corps et leur dit ces mots : « Éteignez tous, allons-nous-en, il est mort. » Les hommes éteignirent dans la boue les torches dont ils s'étaient éclairés, mirent le feu à la maison de l'Image Notre-Dame, montèrent sur les chevaux que

des complices y avaient tenus prêts, et tandis que, des témoins, les uns continuaient de crier « Au meurtre ! au meurtre ! » alors que d'autres commençaient de crier « Au feu ! au feu ! », tous disparurent par la rue des Blancs-Manteaux, protégeant leur fuite en tirant des flèches et semant derrière eux des chausse-trapes de fer et d'acier.

S'approchant maintenant, les témoins virent deux corps étendus sur les carreaux, dans la boue, l'un sur l'autre. Au-dessus était le seul valet qui n'avait pas fui. Il leva la tête, appela une dernière fois à l'aide en criant : « Haro ! mon maître ! » Puis il mourut. Au-dessous était le corps de son maître, affreusement mutilé. Un coup de hache lui avait tranché la main gauche dont il avait tenté de se protéger. Il avait deux grandes plaies à la tête, si profondes que la cervelle était plus loin, dans la boue. Les serviteurs du seigneur, revenus sur les lieux du drame, commençaient de se lamenter. « Hélas ! hélas ! disaient-ils, hélas ! Monseigneur est mort. » Et les témoins surent alors que, sous leurs yeux, le duc d'Orléans venait d'être tué et meurtri <sup>1</sup>.

Louis, « duc d'Orléans, conte de Valoiz, de Bloiz, de Beaumont, de Suessons, d'Angolesme, de Dreuz, de Porcien, de Pierregort, de Luxembourg et de Vertus, sire de Coucy, de Montargi, de Chasteltierri, d'Espernay et de Sedan en Champagne et de plusieurs autres terres <sup>2</sup> », et surtout « seul frere germain du roy de France, Charles le Bien Aymé, VI<sup>e</sup> de ce nom <sup>3</sup> », par là même « le plus grant de ce royaume après le roy et ses enfants », d'autant plus puissant que le pauvre roi fou était souvent « absent » et que son fils aîné, le dauphin Louis, duc de Guyenne, avait alors onze ans, Louis d'Orléans, à trente-cinq ans, « en si petit de temps », n'était plus rien que « cendre et pourriture » <sup>4</sup>.

Mais l'heure n'était pas qu'aux méditations chrétiennes. Le corps du duc était transporté dans l'hôtel du maréchal de Rieux. Un écuyer y joignait la cervelle qu'il avait ramassée dans la boue. Moins d'une heure après le drame, le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, était sur les lieux. Il faisait transporter le corps « en l'église des Blans Manteaux estant près du lieu du cas advenu », et prévenir les proches parents du défunt, qui étaient en même temps les plus puissants seigneurs du royaume. Toute la nuit, les religieux de l'église et les membres de l'hôtel ducal, c'est-à-dire la « famille » du duc, veillèrent et prièrent, et, dès le lendemain matin, de bon



matin, le corps du duc fut porté à l'église des Célestins, près de l'hôtel royal de Saint-Paul et de la Seine, où Louis d'Orléans, par son testament, avait choisi d'être enterré.

Ducs et comtes, nobles et gens d'Église suivirent nombreux le cercueil, « avecques grant multitude du peuple de Paris<sup>5</sup> ». Mais le drap qui était sur le cercueil était tenu par les quatre plus prochains parents du mort, qui étaient en même temps les quatre plus puissants seigneurs du royaume. C'était, dans l'ordre, le roi Louis II de Sicile, le duc Jean de Berry, le duc Jean de Bourgogne et le duc Louis de Bourbon. Charles VI et Louis d'Orléans avaient en effet eu quatre oncles. Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry, et Philippe, duc de Bourgogne, étaient les frères de leur père Charles V. Louis II, duc de Bourbon, était le frère de leur mère Jeanne. En 1407, Jean de Berry vivait encore ; c'était un vieillard de soixante-sept ans. Louis de Bourbon aussi vivait encore ; il avait, lui, soixante-dix ans. Tous les deux étaient là. En revanche, Louis d'Anjou était mort depuis longtemps ; Louis II, son fils, n'était qu'un jeune homme de trente ans, et il n'était que le cousin germain du mort, mais son titre de roi de Sicile le faisait passer avant les vieux oncles du défunt. Le quatrième oncle, Philippe de Bourgogne, venait de mourir en 1404. Mais son fils Jean était là qui, par son courage au jour désastreux de Nicopolis, en 1396, avait mérité le surnom de « sans Peur<sup>6</sup> ». Jean sans Peur était cousin germain du défunt, de quelques mois plus vieux que lui. On savait que « tous jours y avoit quelque grommelis entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne<sup>7</sup> », que leur constante rivalité avait fait naître entre eux de la haine<sup>8</sup>. Mais ils s'étaient réconciliés quelques jours plus tôt. Et Jean sans Peur, en habit de deuil, pleurait et gémissait avec tous ses parents<sup>9</sup>.

En cette même journée du jeudi 24 novembre, l'enquête du pré-vôt de Paris avançait à grands pas. Tous les témoins étaient interrogés. Les circonstances du drame étaient maintenant bien connues. Il était établi que la maison de l'Image Notre-Dame avait été louée quelques jours plus tôt et que des hommes et des chevaux y avaient vécu cachés. On retrouva vite le courtier de maisons, un « homme ancien et boîteux », demeurant en la rue Saint-Martin, par l'entremise duquel l'Image Notre-Dame avait été louée. Mais cet homme ignorait tout de son client. La piste ne mena nulle part. En revanche, les chevaux avaient bien dû boire pendant tout ce temps. On

interrogea tous les porteurs d'eau du quartier. Et l'on en trouva un qui avait livré de l'eau à l'Image Notre-Dame, avec un autre qui avait disparu des parages. On découvrit vite que ce dernier se tenait maintenant de l'autre côté de la rue Saint-Denis, dans la rue Mauconseil, en l'hôtel d'Artois. Or, les chausse-trapes que les fuyards avaient semées avaient bien, le mercredi soir, retardé la poursuite des sergents du gué, mais, en ce jeudi matin, ces mêmes chausse-trapes balisaient la route qu'ils avaient prise. Et cette route menait à la rue aux Oies, à deux pas de la rue Mauconseil. D'ailleurs, les valets d'un barbier qui tenait boutique à l'angle de la rue Saint-Martin et de la rue aux Oies avaient vu, entre huit et neuf heures, toute la troupe prendre la rue aux Oies et disparaître vers la rue Saint-Denis. Toutes les pistes menaient à l'hôtel d'Artois.

L'hôtel d'Artois était la résidence parisienne de Jean sans Peur. Guillaume de Tignonville fut dès lors convaincu que les délinquants s'étaient réfugiés en l'hôtel d'Artois, dont la puissance et l'autorité du duc de Bourgogne faisaient un asile quasi inviolable. Le vendredi 25 novembre, le conseil était rassemblé en l'hôtel du roi à Saint-Paul. Il y avait là, entre autres, le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Vint le prévôt de Paris, qui demanda qu'on laisse entrer ses gens dans les hôtels des princes et des officiers royaux, où peut-être, « par aventure, comme il croit, trouveroit-il la vérité des acteurs ou des complices ». Le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon donnèrent bien volontiers congé et licence d'entrer où bon semblerait. Mais la panique s'empara de Jean sans Peur. Il prit le roi Louis et le duc Jean à part et « en brief leur confessa et dist que par l'introduction du dyable il avoit fait faire cet homicide par Raoulet d'Actonville et ses complices<sup>10</sup> ».

L'étonnement, la stupeur, la tristesse envahirent les deux princes. Ils savaient la haine que se portaient les deux cousins germains, mais, le dimanche précédent encore, le 20 novembre, ceux-ci s'étaient une fois de plus réconciliés. Ils s'étaient d'abord juré « bon amour et fraternité », puis ils avaient entendu la messe et reçu ensemble le corps du Seigneur, puis ils avaient dîné ensemble à l'hôtel de Nesle, c'est-à-dire, précisément, chez le duc de Berry<sup>11</sup>. Sur le moment, pourtant, ni le roi Louis ni le duc Jean ne dirent rien. Le conseil prit fin et chacun s'en alla. Mais le lendemain, samedi 26 novembre, un nouveau conseil devait se tenir en l'hôtel

de Nesle. Jean sans Peur y vint. Le duc de Berry lui en refusa l'entrée. Le duc de Bourgogne, « tout confus et en grant doubte », prit alors sa décision. Il quitta l'hôtel de Nesle. Au duc de Bourbon qui montait les degrés que lui-même descendait, et qui lui demandait où il allait, il « dist qu'il alloit pisser <sup>12</sup> ». Puis, à petite compagnie, il quitta Paris par la porte Saint-Denis, « et hastivement chevaucha en prenant aucuns chevaux nouveaulx, sans arrester en nulle place, jusques à son hostel de Bapaumes. Et quant il eut ung petit dormy, il s'en ala sans delay à Lisle en Flandres <sup>13</sup> », où il était donc en sûreté le dimanche 27 novembre.

Dès le samedi, l'incroyable nouvelle était connue dans tout Paris : c'était le duc de Bourgogne qui avait fait mettre à mort le duc d'Orléans.

\*

Pour désigner cet acte horrible, le mot « occision » ne convenait pas, car toute mise à mort, juste ou injuste, était une « occision ». « Occire » marquait aussi bien l'acte du juge qui condamnait à mort un coupable que celui du soldat qui tuait un ennemi, que celui du malfaiteur qui égorgeait un innocent. La mort du duc d'Orléans n'était pas simplement une « occision <sup>14</sup> », c'était un « homicide <sup>15</sup> ». Car « tuer ung homme licitement n'est point homicide », mais « ce mot-cy *homicidium* emporte en soy *quod sit injustum* <sup>16</sup> ». L'injuste occision du duc d'Orléans, faite sans jugement, « sans publique administracion de justice <sup>17</sup> », était bien un « homicide ». C'était même un « cruel homicide <sup>18</sup> », car Jean sans Peur n'avait pas fait tuer n'importe qui. Il avait osé mettre à mort, crime rarissime, un proche parent, un cousin germain. Il était ainsi coupable d'un « très cruel homicide [...] perpetré en la personne de son propre cousin germain <sup>19</sup> ».

Pire encore. Jean sans Peur avait fait tuer son cousin germain par des tueurs à gages, sans l'avertir, sans le défier, à l'improviste, au péril de son âme puisque la victime n'avait eu le temps de préparer ni sa mort ni son éternité. Cet homicide particulièrement odieux était ce que les Picards appelaient un « vilain fait ». Les Français, quant à eux, disaient que le coupable avait osé « occire vilainement » ou, tout simplement, « meurtrir » sa victime <sup>20</sup>. Les

compagnons qui avaient tué le duc d'Orléans étaient des « meurtriers ». Et la mort du duc d'Orléans était bien un meurtre.

Meurtrir, meurtrier, meurtre, les sujets de Charles VI n'avaient que ces mots-là. Pourtant, au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs auteurs occidentaux, parlant des choses de l'Orient, avaient évoqué l'ordre redoutable des Assassins, des musulmans fanatiques qui n'hésitaient pas à tuer leurs ennemis. Au plus fort de la lutte entre Frédéric II et la papauté, Grégoire IX, dans une lettre du 24 septembre 1239, n'hésitait pas à accuser l'empereur de faire frapper ses ennemis par les glaives de païens « qu'on appelle assassins » (*qui Asasini vocantur*<sup>21</sup>). Et quelques années plus tard, en 1245, au concile de Lyon, Innocent IV usait tout naturellement du mot *assassinus* dans le sens plus large où le latin classique aurait dit *sicarius*, c'est-à-dire « tueur à gages ». Dans la lettre où il excommuniait et déposait l'empereur, le pape, accumulant contre lui tous les griefs possibles, et plus ou moins plausibles, lui reprochait entre autres d'avoir fait tuer le duc de Bavière, un homme particulièrement dévoué à l'Église romaine, « par des assassins<sup>22</sup> » (*per asasinos occidi*). Dans le même mouvement, la décrétale *Pro humani* prévoyait plus généralement que des sentences d'excommunication et de déposition pourraient être portées contre quiconque aurait fait tuer quelqu'un « par des assassins<sup>23</sup> » (*per assassinos occidi*).

La lettre de Grégoire IX du 24 septembre 1239 fut diffusée dans tout l'Empire. Plus encore, la sentence d'excommunication de Frédéric II comme la décrétale *Pro humani* furent répandues dans toute l'Europe. Et, les copiant, les évoquant ou les commentant, de nombreux auteurs usèrent donc à cette occasion du mot *assassinus*. Ainsi à Erfurt et à Niederaltaich dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Ainsi à Paris dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Pourtant, au nord des Alpes, *assassinus* ne prit pas racine. Il ne fut pas autrement utilisé au XIV<sup>e</sup> siècle. En revanche, en Italie, dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux auteurs, et d'abord Salimbene<sup>26</sup>, prirent l'habitude de désigner les tueurs à gages qu'ils n'avaient que trop souvent l'occasion d'évoquer par le nom d'*assasini*. Et, dès avant 1300, pour nommer leur exploit, avait apparu *assassinatus*, l'assassinat<sup>27</sup>.

*Assassinus*, un mot courant en Italie, inconnu ailleurs. Telle était la situation en 1300. Telle était-elle encore en 1400. Et lorsque, au concile de Constance, des prélats venus de toute l'Europe durent

évoquer la mort du duc d'Orléans, ils eurent, entre autres, un problème de vocabulaire. Gerson, par exemple, buta sur le mot *assassinus*. Il interrogea le cardinal de Pise. Et il apprit que le mot était courant en Italie, et désignait cette sorte d'hommes qui tuent les gens à l'improviste pour de l'argent<sup>28</sup>. La curiosité de Gerson n'eut d'ailleurs aucune conséquence. Le latin des Français n'adopta toujours pas *assassinus*. Et ce n'est qu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle que le français, empruntant directement à l'italien, parla, pour désigner des sicaires, d'« assassins ». Au même moment apparaissaient « assassiner » et « assassinat ».

Le duc d'Orléans a donc été « meurtri », comme on disait alors, ou « assassiné », comme on devait dire deux siècles plus tard ; il a été mis à mort par des tueurs à gages. Mais « meurtre » et « assassinat » ne disent pas encore toute l'horreur de la chose. Car Jean sans Peur, en faisant tuer son cousin germain, avait trahi l'alliance conclue et le serment prêté quatre jours plus tôt. Mieux même. Il était sûr que le meurtre se préparait déjà lorsqu'il avait communiqué avec sa victime. Il n'y avait pas que cruel homicide. Il n'y avait pas qu'abominable meurtre. C'était aussi *detestande prodicionis horror*<sup>29</sup>, « l'orreur de ceste detestable traïson<sup>30</sup> ».

Jean sans Peur prenait place dans la galerie des « traitres parfaits ». Il était, pour certains, « pire que Ganelon<sup>31</sup> ». Et son crime, pour tout dire en un mot, était, aux yeux de certains, un scandale. Car il donnait un « execrable, c'est à dire scandaleux et maudit exemple ». On n'avait jamais « oy si grant esclandre ne si pernicieux estre advenu en la très chretienne maison de France<sup>32</sup> ».

\*

Pourtant, dans les premiers moments, l'indignation ne fut pas si générale. Certes, le vieux duc de Bourbon, scandalisé, refusa de plus jamais voir le meurtrier. Il « y eut grandes lamentacions et regrets des chevaliers et escuiers de [l']hostel » de la victime. Une centaine d'entre eux, le samedi 26 novembre, tenta en vain de poursuivre le coupable en fuite et de s'en saisir<sup>33</sup>.

Mais le duc d'Orléans était trop détesté des Parisiens. Le duc de Bourgogne était trop populaire, et trop puissant. Beaucoup y virent sans trop d'émotion un nouveau tour de la Fortune<sup>34</sup>. Les princes n'entendaient pas punir le doyen des pairs de France, dont

la fille avait déjà épousé le fils aîné du roi<sup>35</sup>. Et le peuple de Paris cachait mal sa satisfaction de voir disparu le responsable à ses yeux de tant de tailles et autres subsides<sup>36</sup>.

Le meurtre et la trahison étaient cependant trop détestables. Et les sujets de Charles VI y virent la source des maux infinis dont ils étaient bientôt accablés<sup>37</sup>. Là était pour eux le point de départ des débats, des divisions, des guerres, des calamités qui, pendant douze années, frappèrent le royaume, jusqu'à ce déplorable jour du 10 septembre 1419 où, sur le pont de Montereau, Jean sans Peur, frappé par les vengeurs du duc d'Orléans, fut à son tour « occiz et murtriz de propos deliberé et à guet appensé », fut à son tour la victime d'un « horrible murtre et obmicide »<sup>38</sup>. Robert Blondel, un partisan d'Orléans, écrit son *Complactus bonorum Gallicorum* (Complainte des bons Français) en 1420 ; il ne doute pas que le meurtre de 1407 soit à l'origine de tous « les maux advenus »<sup>39</sup>. L'auteur du *Pastoralet*, un partisan de Bourgogne, compose son long poème quelques années plus tard. Pour lui aussi, la mort du duc d'Orléans est à l'origine de cette nouvelle guerre de Troie<sup>40</sup>, de cette

tempeste [...]
   
Dont encore dure la trace<sup>41</sup>.

De fait, la vengeance de Montereau n'arrangea rien. Les violences au contraire redoublèrent. Si bien que le meurtre du duc d'Orléans reste l'évidente origine de tous les malheurs qui ont frappé les Français jusqu'à ce que, à Arras, en 1435, se réconcilient le roi de France et le duc de Bourgogne. À la fin de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, tandis qu'était apaisée la guerre civile et que continuait la guerre étrangère, Enguerran de Monstrelet écrit qu'après la mort du duc d'Orléans le roi, les princes et le royaume « eurent moult à souffrir et furent en grant division l'un contre l'autre par très longue espace, et tant que icellui royaume en fut moult desolé et apovry<sup>42</sup> ». Au même moment ou presque, une autre chronique parle du duc d'Orléans « qui fut tué à Paris l'an mil IIII<sup>e</sup> VII, par la mort duquel sont advenus innumerables maux en France<sup>43</sup> ». Au même moment ou presque, une autre chronique évoque encore cette mort par laquelle « le royaume de France escheu en ruynes, douleurs, [...] en traïsons et en toutes desolations et persecutions innumérables<sup>44</sup> ».

À la fin du règne de Charles VII, une fois la paix revenue, dans les années 1450, un auteur évoque encore la mort du duc d'Orléans « dont le royaume fut divisé, et ou très grant dommage d'icelui s'en ensuivit guerre plus que civile », et parle de la « hayne et ennemité que ont encores plusieurs des subgiez dudit royaume<sup>45</sup> ». Dans le même temps, le « Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre », distinguant un « temps passé », un « temps moien » et un « temps present », fait commencer ce temps présent à la mort du duc d'Orléans<sup>46</sup>. Et, en 1471 encore, Thomas Basin, voulant écrire l'histoire de son temps, commence par le meurtre du duc d'Orléans, cette racine des calamités et des guerres qui avaient, par la suite, ruiné le royaume<sup>47</sup>.

Dominant le présent de plusieurs générations, le meurtre du duc d'Orléans est bien un des importants événements de l'histoire de France.

\*

Il est plus encore à nos yeux d'historiens. Le meurtre du duc d'Orléans a paru aux sujets de Charles VI un fait inouï. Ce ne fut certes pas un événement nécessaire. Il aurait pu ne pas être. Mais il a été. Et cet événement inattendu, une fois situé dans ce qu'était vraiment la société de son temps, n'a rien d'inexplicable. C'est un meurtre parmi d'autres. Mais qui, perpétré si près du roi, met à nu, de façon exemplaire, les structures et les ressorts du monde qui l'a permis et secrété. Ce meurtre est le puissant révélateur de toute une société.

Ce meurtre en quelque sorte banal fut pourtant exceptionnel dans ses conséquences. On pourrait certes n'y voir qu'un des premiers moments d'une longue confrontation politique et militaire entre deux partis que tout opposait. Mais ce fut beaucoup plus. Ce fut l'occasion d'un drame de conscience qu'il ne convient pas de sous-estimer. Le meurtre une fois accompli, une fois manifestée leur indignation, les princes, responsables de la paix dans le royaume, entendirent suivre la voie habituelle. Ils voulurent pardonner au meurtrier. La violence et le pardon, tel était le cycle ordinaire. Et le meurtre du duc d'Orléans, pardonné, aurait pu n'être qu'un événement mineur.

Mais le duc de Bourgogne lui-même, après son aveu du vendredi

25 novembre, se reprit et, refusant le pardon, il entreprit de défendre son honneur et démontrer que son acte était méritoire. Les fidèles du duc d'Orléans, eux aussi, refusèrent que le roi pardonnât. Le crime était trop odieux. Ils voulaient que l'État impose sa justice, quoi qu'il en coûte, fût-ce au plus puissant seigneur du royaume après le roi. Ce n'est pas le meurtre du duc d'Orléans qui fut en lui-même exceptionnel. C'est le refus du pardon royal par les uns et par les autres qui en fit l'origine de longs troubles. Cette soif de justice, fût-ce aux dépens de la paix civile, faisait du meurtre de la Saint-Clément, dans la France de Charles VI, une sorte d'affaire Dreyfus.

Finalement, le roi de France fut trop faible pour imposer la justice. Et les fidèles du duc d'Orléans, refusant le pardon, n'obtenant pas justice, empruntèrent la « voie de fait ». C'était alors chose ordinaire. Ils répondirent à la violence par la violence. Ils se vengèrent. Et, le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau, le meurtrier de 1407 était à son tour tué et meurtri.

Mais pendant douze ans, cette volonté de pardon et ce désir de vengeance, ce souci de justification et cette soif de justice avaient été à l'origine de multiples combats et de débats passionnés dont l'étude éclaire d'un jour exceptionnel les structures et les mentalités politiques de ce temps.

Ma démarche sera donc double. J'étudierai d'abord la société politique dans laquelle le meurtre du duc d'Orléans se situe et se prépare. Et je suivrai ensuite les combats et les débats qui ont mené, en douze ans, d'un meurtre à l'autre. Ce faisant, j'espère, à la lumière d'un événement exemplaire, mieux éclairer les structures et les mentalités politiques en France à la fin du Moyen Âge.

Paul Valéry a dit quelque part : « Les événements m'ennuient. Les événements sont l'écume des choses. C'est la mer qui m'intéresse. C'est dans la mer que l'on pêche. » Il me semble pourtant que l'écume, les vagues et la mer sont une seule et même chose. Le pêcheur pêche dans la mer. Et l'historien, comme lui, doit envoyer ses filets profond. Mais le pêcheur ne courrait-il pas quelque danger à ne pas se soucier de l'écume et des vagues ? De même l'historien, à négliger les événements.



## CHRONOLOGIE

- 1368 *3 décembre* : naissance de Charles, fils aîné de Charles V, futur Charles VI.
- 1371 *28 mai* : naissance de Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, futur duc de Bourgogne.
- 1372 *13 mars* : naissance de Louis, second fils de Charles V, futur Louis d'Orléans.
- 1374 *août et septembre* : ordonnances fixant l'âge de la majorité des rois, organisant la tutelle du roi mineur et la régence du royaume.
- 1377 *21 juin* : mort d'Édouard III ;  
*16 juillet* : couronnement de Richard II.
- 1378 *8 avril* : élection d'Urbain VI ;  
*21 septembre* : élection de Clément VII ; cette double élection marque le début du Grand Schisme d'Occident.
- 1380 *16 septembre* : mort de Charles V ;  
*4 novembre* : sacre de Charles VI à Reims ; comme le roi est mineur, ses oncles gouvernent.
- 1382 Nombreuses insurrections rurales et urbaines en France, en particulier à Paris ;  
*27 novembre* : victoire du roi de France à Roosebeke.
- 1385 Jean-Galéas Visconti fait mettre à mort son oncle Bernabo ;  
*17 juillet* : mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.
- 1388 *3 novembre* : Charles VI remercie ses oncles et gouverne avec les « Marmousets ».
- 1389 Philippe d'Artois, comte d'Eu, Jean, le sénéchal d'Eu, Jean

de Crésecque et Jean Bouciquaut composent le *Livre des Cent Ballades*.

- 1392 5 août : première crise de folie de Charles VI ; ses oncles reprennent le pouvoir.  
*novembre* : une ordonnance confirme l'ordonnance d'août 1374 fixant à treize ans accomplis la majorité des rois.
- 1393 *janvier* : s'inspirant des deux ordonnances de septembre 1374, deux ordonnances confient, en cas de mort de Charles VI, la tutelle de son fils aîné Charles à la reine Isabeau, et la régence du royaume au frère de Charles VI, Louis d'Orléans.
- 1394 16 septembre : mort de Clément VII ;  
 28 septembre : élection de Pedro de Luna, qui prend le nom de Benoît XIII.
- 1396 25 septembre : à Nicopolis, Bajazet écrase les croisés occidentaux ;  
 4 novembre : Richard II, roi d'Angleterre, épouse Isabelle, fille aînée de Charles VI.
- 1398 27 juillet : soustraction d'obédience ; le royaume de France n'obéira plus à Benoît XIII ;  
 Honoré Bouvet offre à Louis d'Orléans, à Valentine Visconti et à Jean de Montaigu, à chacun, un exemplaire de son *Apparicion Maistre Jehan de Meun*.
- 1399-1402 Grave épidémie de peste en France.
- 1399 1<sup>er</sup> octobre : Richard II est déchu ; Henri IV devient roi d'Angleterre.
- 1400 mars : Richard II est assassiné dans la Tour de Londres ;  
 20-21 août : Wenceslas est déposé ; Robert de Wittelsbach devient roi des Romains.
- 1401 6 janvier : création de la « Court d'Amours » à l'initiative de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Louis II, duc de Bourbon ;  
 7 janvier : grande ordonnance de réforme prise avec le consentement, pour la dernière fois unanime, des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon ;  
 11 janvier : le dauphin Charles meurt ; Louis devient dauphin et reçoit, dès le 14 janvier, le duché de Guyenne ;  
 6 juin : Guillaume de Tignonville est reçu prévôt de Paris ;  
 Nicolas de Gonesse achève la traduction de Valère Maxime

- abandonnée par Simon de Hesdin (m. en 1384), qu'il avait reprise sur ordre de Jean de Berry.
- 1402 *16 mars* : pouvoirs donnés par le roi à la reine pour apaiser le conflit survenu entre les ducs d'Orléans et de Berry au sujet de la garde du pape à Avignon.
- 1403 *26 avril* : trois ordonnances organisent le gouvernement du royaume en cas de mort ou d'absence du roi ;  
*28 mai* : restitution d'obédience à Benoît XIII ;  
*novembre* : Christine de Pisan achève son *Livre de la Mutation de Fortune*.
- 1404 *27 avril* : mort de Philippe le Hardi ; Jean sans Peur devient duc de Bourgogne ;  
*30 novembre* : Christine de Pisan achève le *Livre des Fais et Bonnes Meurs du Sage Roy Charles V* que Philippe le Hardi lui avait commandé.
- 1405 *5 octobre* : Christine de Pisan achève son *Epistre à la Reine* où elle supplie Isabeau de rétablir la paix ;  
*5 novembre* : Laurent de Premierfait achève la traduction du *De Senectute* de Cicéron et offre son *Livre de Vieillesse* à Louis II de Bourbon, qui a alors soixante-huit ans ;  
*7 novembre* : au nom de l'université de Paris, Jean Gerson prononce devant le roi et les princes son *Vivat Rex... Vive le Roy*, qui est un grand discours au roi sur la réformation du royaume.
- 1406 *27 janvier* : Jean sans Peur tente en vain de faire adopter une ordonnance qui lui laisserait, dans la hiérarchie du royaume, la place qu'occupait son père ;  
*second semestre* : composition du *Songe véritable*.
- 1407 *début* : Christine de Pisan achève son *Livre du Corps de Policie* ; Guillebert De Mets commence sa description de Paris ;  
*23 novembre* : meurtre du duc d'Orléans ;  
*26 décembre* : une « loi perpétuelle » reprend en la généralisant l'ordonnance du 26 avril 1403 et organise la régence du royaume en cas de mort ou d'absence du roi de France.
- 1408 *30-31 janvier* : la débâcle de la Seine fait s'écrouler le Petit Pont et le pont Saint-Michel à Paris ;  
*8 mars* : séance solennelle de la Justification du duc de Bourgogne par Jean Petit ;

- 30 avril : destitution du prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville ;
- 25 mai : le roi de France déclare sa neutralité (on a longtemps parlé, traditionnellement et inexactement, de « seconde soustraction d'obédience ») ;
- 11 septembre : séance solennelle au cours de laquelle Thomas Du Bourg, abbé de Cerisy, réfute la Justification de Jean Petit ;
- 23 septembre : Jean sans Peur écrase les Liégeois à Othée ;
- 1<sup>er</sup> novembre : Pierre Salmon écrit au roi Charles VI ; il envoie copie de sa lettre aux ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, et à plusieurs hauts officiers du roi ;
- 4 décembre : mort de Valentine Visconti.
- 1409 février : Jean Gerson prononce son sermon *Veniat Pax* ;
- 26 février : Charles d'Orléans commande à Jean de Thoiry le tombeau du duc et de la duchesse d'Orléans, ses parents ;
- 9 mars : paix de Chartres ;
- mars-août : concile de Pise ;
- 17 octobre : Jean de Montaigu est condamné et exécuté ;
- 27-31 décembre : Charles VI donne à son fils Louis, dauphin, duc de Guyenne, pouvoir de gouverner en son absence, et la garde du duc de Guyenne est confiée à Jean sans Peur.
- 1410 8 janvier : le dauphin Louis, duc de Guyenne, prend une ordonnance contre ceux qui blasphémeraient en son Hôtel ;
- 15 avril : ligue de Gien, acte de naissance du parti armagnac ;
- 15 juillet : les Polonais écrasent les chevaliers teutoniques à la bataille de Grunwald ou Tannenberg ;
- 19 août : mort du duc Louis II de Bourbon ;
- 23 août : Christine de Pisan achève sa *Lamentacion* sur les maux de la France ;
- 2 novembre : paix de Bicêtre.
- 1411 mars : le duc Charles d'Orléans dénonce à l'université de Paris les erreurs contenues dans la Justification de Jean Petit ;
- 14 juillet : le manifeste de Jargeau conteste la validité de la paix de Chartres.
- 1412 22 août : paix d'Auxerre ; les princes jurent d'observer la paix de Chartres ;
- 1<sup>er</sup> septembre : Christine de Pisan commence son *Livre de Paix* ;



**BERNARD GUENÉE**

## **Un meurtre, une société**

**L'assassinat du duc d'Orléans**

**23 novembre 1407**

L'assassinat de Louis, duc d'Orléans, frère unique du roi de France, par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, cousin germain de l'un et de l'autre, est un événement d'importance. D'une part, ce fut une affaire de famille et une affaire d'État qui plongea les Français d'alors, pour deux générations, dans les malheurs d'une guerre civile où s'opposèrent les Armagnacs et les Bourguignons, puis de la guerre étrangère, contre les Anglais. D'autre part, rien ne peut mieux révéler ce que fut la société politique française à la fin du Moyen Âge.

Les Français rêvaient alors d'une société bien ordonnée en une belle hiérarchie dominée par la majesté royale. En réalité, désordres et violences les faisaient vivre dans une structure fragile que la folie du roi Charles VI menaça plus encore. Elle posa des problèmes que ni les parents du roi ni les institutions du royaume ne purent résoudre. La haine et le froid calcul poussèrent le duc de Bourgogne au meurtre de son rival.

Ce meurtre aurait pu être de peu de conséquence. Si le duc avait avoué son crime et s'était repenti, le roi aurait pu pardonner, et la paix aurait été rétablie. Au contraire, l'honneur du duc le conduisit à se justifier et à se glorifier. Le roi fut donc impuissant à contenir le désir de vengeance des parents et amis du duc d'Orléans.

Le récit des tempêtes et des débats qui suivirent le meurtre de 1407 est ici prolongé jusqu'en 1419, où la mort du duc fut vengée par le meurtre de son meurtrier, à Montreau, sur ordre et en présence du dauphin Charles, le futur Charles VII.

*Bernard Guenéé, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne (Paris-I), directeur d'études à l'École pratique des hautes études (IV<sup>e</sup> section), est notamment l'auteur de L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les États (P.U.F., 1971); de Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval (Aubier, 1980); et de Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (Gallimard, 1987).*



9 782070 725779



Extrait de la publication 92-III A 72577

ISBN 2-07-072577-4

170 FF tc